

## De la difficulté de protéger les droits humains en Russie

Après m'être heurté à l'arbitraire dans mon pays et avoir essayé sans succès d'obtenir justice, j'ai décidé de m'occuper de la défense des droits humains et de contribuer à soutenir les intérêts légitimes de ceux qui sont privés de liberté, car lorsqu'on vit dans des conditions de total isolement, il est très difficile et risqué de défendre ses droits. En 2005, nous avons fait enregistrer une organisation de défense des droits de ceux qui sont condamnés pour crime, en déclarant ouvertement que, dans les prisons et colonies de la région de Sverdlosk, on battait les prisonniers pour briser leur moral et réprimer leur moindre tentative pour défendre leurs droits et de leur dignité. Il n'est pas rare que des prisonniers soient tout simplement tués. Nous avons voulu attirer l'attention sur ce problème en organisant des actions civiles. Les prisonniers qui ont été soumis à la torture et aux violences réintègrent la société à la fin de leur peine, aigris et psychologiquement atteints. Ils sont extrêmement dangereux pour la société. Mais personne ne nous a écoutés, on nous a repoussés comme on le ferait avec une mouche agaçante. La vie devenant difficile pour le responsable de notre organisation, il a cédé à l'instinct de conservation et s'est retiré. J'ai pris la tête de l'organisation en 2006 et, poursuivant activement mes activités de défense des droits humains, j'ai produit en 2007 un film documentaire intitulé « *La fabrique des tortures ou l'expérience pédagogique* » en me fondant sur des documents et des faits réels. On m'a dit que je serais poursuivi pour diffamation, mais aucune preuve n'a été apportée de mes mensonges ou de ma diffamation envers de « respectables » agents du GUFSSIN. Les menaces sont restées lettre morte. Et comment parler de diffamation alors que c'était moi qui disais la vérité. En 2008, j'ai enquêté sur le meurtre de quatre prisonniers de la colonie n°1 de Kopeisk, dans la région de Chelyabinsk. Là encore, j'ai reçu des menaces du FSIN de la Fédération de Russie et on nous a jeté des œufs au cours de la conférence de presse tenue à la Maison centrale des journalistes de Moscou au sujet des événements tragiques de Kopeisk. Par ailleurs, Abeltsev, membre de la Douma d'État, m'a dénoncé aux autorités afin qu'elles m'inculpent pour menaces de mort à son égard. Tout ceci montre bien que nous disons la vérité et que certains ne veulent pas l'entendre. De nombreux responsables politiques et diverses personnalités sont intervenus pour défendre les tueurs, dans le but de cacher les vraies raisons de la mort des prisonniers. Les faits que j'avais révélés et publiés l'ont emporté sur leurs déclarations mensongères. Aucune poursuite pénale n'a été diligentée contre moi, mais nombre de

fonctionnaires du GUFSSIN de la région de Chelyabinsk ont été inculpés pour leur responsabilité dans un crime. Après tout, c'est la vérité qui a prévalu.

En 2008, le Président russe a approuvé la loi n° 76-FZ relative à un contrôle public permettant d'assurer le respect des droits humains dans les établissements de détention obligatoire et de prêter assistance aux détenus. J'ai aussitôt exprimé le souhait de devenir membre du comité de surveillance pour la région de Sverdlosk et ai soumis la documentation pertinente. A la fin du mois de décembre, la Chambre publique de la Fédération de Russie m'a accordé la qualité d'observateur civil pour la région de Sverdlosk, mais ce n'est qu'en février que j'en ai reçu mandat, car il est apparu que Y.I Kalinin, qui dirigeait à l'époque le FSIN de la Fédération de Russie, avait écrit des contre-vérités à mon sujet à la Chambre publique, en me calomniant tout simplement. J'ai donc dû en démontrer l'inanité. A partir de février 2009, avec V.A. Shaklein et D.I. Rozhin, autres membres actifs du comité de surveillance, nous avons commencé l'inspection des établissements de détention obligatoire dans la région de Sverdlosk. Nous l'avons fait de façon très approfondie, ce qui ne fut pas du tout apprécié par l'administration du GUFSSIN de la région de Sverdlosk, par le MVD du District fédéral de l'Oural ni par le GUVSD de la région de Sverdlosk. Nous faisons, suite à chaque inspection, un rapport envoyé aux autorités compétentes et communiqué aux médias. Tout allait très bien, semblait-il : nous agissions dans le strict cadre de la loi en défendant les droits humains. Nous avons tout simplement ignoré diverses mises en demeure du GUFSSIN et du MVD, par exemple, sur la nécessité de mener les inspections conformément au système ou de ne pas faire publier nos conclusions dans les médias, etc., car nous agissions en toute légalité et refusions d'appliquer des règles imposées illégalement.

Usant de mes prérogatives, j'ai aidé de nombreux prisonniers et leur famille, des personnes en détention, arrêtées ou condamnées. Quand nous avons pu visiter le GUFSSIN, nous nous sommes dirigés vers le fameux IK-2 à Ekaterinbourg, qui avait été le sujet de mon film « *La fabrique des tortures...* ». Nous avons appris à notre grande consternation que cet établissement avait pour pratique de forcer les personnes arrêtées à faire des déclarations sur des affaires. Nous y avons en effet trouvé des citoyens qui avaient été arrêtés et faisaient l'objet d'une enquête alors qu'on nous avait dit que les suspects de SIZO-1 à Ekaterinbourg n'étaient

plus transférés à la colonie sauf pour aller à l'hôpital qui s'y trouvait. Les autorités appliquaient un excellent système : si la personne incriminée ne reconnaissait pas son crime, elle était amenée à IK-2, où des prisonniers condamnés travaillant pour l'administration de la colonie devaient arriver à leur soutirer les éléments voulus par les enquêteurs. J'ai donné plus de détails à ce sujet dans mon film. Cette « fabrique » était dirigée par des agents du MVD du District fédéral de l'Oural, du GUVVD de la région de Sverdlosk ainsi que du GUFSSIN de la région de Sverdlosk. N'importe qui pouvait être arrêté dans la rue, détenu et condamné à partir des seuls témoignages fournis par les prisonniers. Nous en avons beaucoup parlé, avons organisé des rassemblements tournants, tenu des réunions et envoyé diverses suppliques aux autorités de l'Etat. Nous nous sommes rendus à Moscou pour nous réunir à l'extérieur du bureau du Président et demander instamment que soit mis fin à cet engrenage qui aboutissait à des condamnations illégales reposant uniquement sur les témoignages de prisonniers purgeant leur peine dans les colonies.

Mais c'est moi qui me suis trouvé pris dans cet engrenage. Le 13 mai 2009, ils sont venus me chercher. « Ils », à savoir, des agents du GUFSSIN de la région de Sverdlosk, du MVD du District fédéral de l'Oural et du GUVVD de la région de Sverdlosk, agissant sans ménagement. Ils m'ont arraché des bras ma petite fille de deux ans, m'ont jeté à terre et traîné jusque dans une voiture. C'est le colonel Dudin, du bureau exécutif d'investigation du MVD du District fédéral de l'Oural, qui a dirigé « brillamment » l'opération de ma capture devant ma fillette de deux ans et devant ma femme. Je n'ai pas opposé de résistance, demandant seulement à téléphoner à un avocat, droit légitime qui me fut refusé. Par la suite, un tribunal a reconnu les interventions de Dudin et du détective Adushkin comme étant illégales. On peut se demander ce que faisaient là des agents du GUFSSIN puisqu'ils ne s'occupent pas des enquêtes, mais dans mon cas, ils ont joué un rôle capital en obtenant de prisonniers les éléments requis par l'enquête. Dans les premiers procès-verbaux des interrogatoires des prisonniers dans les colonies, mon rôle dans le crime dont j'étais accusé n'était pas cohérent, mais après que des prisonniers eurent été amenés de colonies différentes jusqu'au SIZO-1 à Ekaterinbourg puis conduits pour interrogatoire à l'IVS de Ekaterinbourg, alors leurs témoignages ont tout de suite commencé à concorder quant au rôle-clé qu'on m'avait attribué.

J'ai été « relâché » en juillet 2009, pour être immédiatement arrêté et accusé d'un nouveau crime,

dont j'ai été par la suite acquitté. En mai 2010, j'ai été condamné à cinq ans de détention, le chef d'accusation puis le verdict reposant entièrement sur les témoignages contradictoires de prisonniers sous le coup d'une sentence. En appel, la peine a été réduite de deux ans et j'ai été envoyé pour la purger dans la région de Krasnoïarsk, loin de mon foyer et de ma famille. Pendant ma détention, mes parents sont décédés et on ne m'a pas autorisé à me rendre à leur enterrement, me refusant le droit légitime d'accompagner mes parents à leur dernière demeure. Apparemment tout ceci fait partie du système punitif infligé au peuple russe. Ma femme, restée seule avec une petite fille à charge, ne pouvait trouver de travail, personne ne voulant l'employer. Elle n'avait pas d'aide financière si ce n'est celle qui lui fut apportée par diverses organisations de défense des droits humains et par des gens de bien qui ont fait des collectes pour que ma famille puisse acheter de la nourriture, voyager pour venir me voir, engager des avocats...

Je suis simplement terrifié à la pensée de ce qui aurait pu se produire sans le soutien de la société civile. On m'avait fait savoir que je serais condamné et envoyé encore plus loin, que tout le monde m'oublierait et ma femme me quitterait. Mais toutes ces choses dont on me menaçait ne sont pas arrivées. Ma femme a toujours été proche de moi, le lieu où l'on aurait pu m'envoyer important peu. Pendant tout le temps de ma détention, elle m'a soutenu et s'est occupée de moi. Des paquets de lettres et de cartes postales de soutien provenant de Russie et d'Europe arrivaient à la colonie. A la colonie, quand le service d'éducation m'appelait, je revenais avec une « montagne » de lettres que je pouvais difficilement tenir entre les mains et, à mon retour dans la section, mes codétenus, en me voyant arriver avec toutes ces lettres, pensaient qu'elles étaient destinées à l'ensemble du groupe. Par la suite, ils se sont habitués à ce que j'en reçoive autant et parfois plus que ce que recevait tout le groupe, qui comptait 150 prisonniers. Quand vous recevez tous ces soutiens, alors tous les ennuis et malheurs disparaissent à l'arrière-plan, et vous savez que ce sont là des difficultés temporaires comme celles que chacun rencontre dans son existence. Les paquets de lettres et de cartes postales avec leurs témoignages de sympathie m'ont aidé à traverser cette difficile période de ma vie. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont ainsi réagi au vu de ma situation et qui nous ont aidés, moi et ma famille, à sortir dans la dignité de cet état de fait qui dure encore. Actuellement, mon régime de détention vient de changer; je continue, cependant, à purger ma peine. Je me suis fait beaucoup d'amis et j'ai

rencontré beaucoup de gens partageant le même état d'esprit que moi. Ce n'est que grâce à l'appui du public et au soutien des défenseurs des droits humains que j'ai pu surmonter le découragement, la peur et l'incertitude devant l'avenir. Par un effet inverse, chaque lettre et chaque carte postale reçue, qui exprimait la sympathie de tous ces braves gens du monde entier, me redonnait de l'énergie et me persuadait que le mal doit être combattu non pas à moitié, mais jusqu'au bout, jusqu'à la victoire. Dieu est de notre côté.

Pour ce qui est de ma mise en liberté conditionnelle, tout ce que je puis dire, c'est qu'on ne voulait pas me relâcher, on me refusait le droit légitime à une liberté conditionnelle et à une commutation de ma peine, sous prétexte de violations insignifiantes de ma part (lire des livres dans un endroit inapproprié ou boire du thé là où ce n'était pas autorisé, lors du décès de mon père, etc.). J'ai été relâché le 27 juillet 2011, le jour même où ils ont refusé la mise en liberté conditionnelle de Platon Lebedev sous quelques faux prétextes qui, à mon avis, répondaient aussi à des mobiles politiques.

Aujourd'hui j'ai retrouvé ma femme Gulya. Nous continuons de travailler pour la défense des droits humains. Nous avons quelques projets relatifs à la défense des droits humains, tels que l'installation d'un bureau de conseil juridique destiné au public. Nous recherchons maintenant des organisations, des financements ou des personnes qui nous aideraient à réaliser ces projets.

Nous espérons y parvenir, car nos intentions sont bonnes. Nous le jurons devant DIEU.

PS : Je souhaite ajouter que le soutien le plus fort que j'ai reçu était celui de mes amis de l'étranger, les membres d'Amnesty International. Je n'oublierai jamais ce voyage imaginaire vers tous ces endroits fabuleux grâce aux cartes si colorées [des militants d'Amnesty International]. Vous faites un travail plein de bonté et très important. Merci, mes amis. Je vais essayer de garder ces lettres et ces cartes pour les montrer à mes petits-enfants.